

CONGRES AFSP 2009

ST 15. Genre et politiques publiques : de la découverte croisée au dialogue

Section thématique dirigée par Pierre Muller et Isabelle Engeli

**Ledoux Clémence,
Sciences Po /CEVIPOF
clemence.ledoux@sciences-po.org**

Axe 2 : Le genre des politiques publiques

POURQUOI CHOISIR LE GENRE POUR SAISIR LES TRANSFORMATIONS CONTEMPORAINES DE L'ACTION PUBLIQUE. L'EXEMPLE DES POLITIQUES SOCIALES.¹

Les travaux récents sur les politiques publiques et le genre (Muller et Senac-Slawinski 2009, Bereni 2009, Boussaguet et Jacquot 2009, Engeli 2009, Jenson et Lépinard 2009, Mazur 2009, Revillard 2009) amènent à prendre conscience d'une forme d'institutionnalisation de ce dernier objet de recherche ; les études croisant genre et politiques publiques se multiplient et sont maintenant reconnues dans le champ de l'analyse française de l'action publique. En même temps, au-delà des études de cas, une théorisation croissante du genre dans l'analyse des politiques publiques existe à la fois en France et dans la littérature internationale. Peut-on pour autant affirmer que tout a été dit sur ce que les études « genre » apportent aux politiques publiques ?

Trois usages différents du genre ont vu le jour dans l'analyse de l'action publique (Jenson et Lépinard 2009). Premièrement, le genre peut constituer une dimension sexuée de l'objet de recherche ; deuxièmement, il peut être utilisé comme une variable dans l'analyse des politiques publiques ou troisièmement être directement considéré comme un objet de l'analyse.

Dimension sexuée de l'objet de recherche, le genre peut donner lieu à des travaux qui «ont pour objet principal les femmes et leur action» (Jenson et Lépinard 2009 : 195 comme les mobilisations de femmes (Picq 1993, Bereni 2009), leur entrée dans l'appareil d'Etat avec les fémocrates (Revillard 2007), leur action dans des institutions politiques non créées pour elles (Mc Bride et Stetson 1995). Le second ensemble de ces travaux concerne l'influence des rapports sociaux de sexe sur les politiques publiques, son enjeu de chausser des « lunettes genrées » pour analyser les politiques publiques (Jenson et Lépinard 2009 : 196). Jane Jenson et Eléonore Lépinard classent ici les recherches sur les modèles d'Etat Providence et les

¹ Je remercie vivement Pierre Muller et Silke Bothfeld pour leur relecture attentive de ce texte et leurs remarques toujours avisées.

études sur les mouvements sociaux autres que ceux des femmes ; en effet, politiques sociales ou mouvements sociaux véhiculent des idéologies de genre ou une vision des rapports sociaux de sexe. Enfin, le genre peut être considéré comme objet et comme concept. Dans ce dernier cas, l'enjeu de la recherche est d'étudier de quelle manière les politiques publiques contribuent à construire le genre comme rapport social ; Jane Jenson et Eléonore Lépinard incluent dans cette catégorie les travaux néo-institutionnalistes de Theda Skocpol, permettant de comprendre comment au XIXe siècle le droit de vote donné aux hommes américains blancs a abouti à ne pas associer la figure de l'ouvrier à celle de la masculinité.

Commentant la deuxième catégorie de travaux mentionnée ci-dessus, Jane Jenson et Eléonore Lépinard indiquent que le genre permet de rendre « *visible des dimensions et des effets des politiques qui restaient jusque là invisibles ou ignorés* ». Cependant, au-delà de la distinction de « *dimensions* » ou de l'étude des « *outcomes* », l'analyse des politiques publiques interroge directement la régulation politique, car le politique peut être considéré comme « *[ce qui se] repère essentiellement par sa fonction, qui est la régulation sociale, fonction elle même née de la tension entre le conflit et l'intégration dans une société* » (Leca 1973). En effet, les conflits entre les groupes dans la société peuvent être réglés de façon soit non politique, soit politique ; dans le premier cas, ils le sont exclusivement à l'intérieur du groupe, par l'intériorisation des valeurs ou par le recours à la force. Au contraire, Jean Leca définit comme politique la recherche d'une « *solution imposée (...) de l'extérieur du groupe en conflit, par le recours à un principe d'arbitrage tiré de valeurs certaines dites « valeurs de cohésion » (c'est à dire de légitimité)* » (Leca 1973). Pour régler les conflits, l'auteur amène donc à penser la recherche de principes d'arbitrages légitimes et extérieurs au groupe comme la caractéristique du politique. Implicitement, Jean Leca désigne l'Etat comme cet arbitre. Dans un article plus récent, il identifie un autre type d'arbitrage produit par des principes extérieurs au groupe et permettant de régler les conflits: celui qui a lieu dans l'ordre discursif. A l'intérieur d'un ordre symbolique commun peuvent alors se produire des négociations qui impliquent une dimension de justification ; ainsi Boltanski et Thévenot montrent les types de négociations et de justifications qui existent autour des mondes communs (Boltanski et Thévenot 1991). Dès lors que la légitimité et la justification sont prises au sérieux dans l'ordre politique, les politiques publiques ne peuvent se réduire à enregistrer des rapports de force entre acteurs en lutte, ni à être le résultat d'actions stratégiques menées par des acteurs à la rationalité limitée (Crozier Friedberg 1977) ni encore à exprimer les effets de dépendance au sentier (North 1990, Pierson 2004). Au contraire, une dimension politique existe dans les politiques publiques (Surel 1997) ; elle interroge fondamentalement la production de l'ordre social dans les sociétés modernes (Muller 2009) et ne peut être dépourvue de sens. Les politiques publiques sont alors le lieu de décryptage des rapports sociaux et le lieu d'action sur eux, fussent-ils des rapports sociaux de sexe (Muller 2009 : 21). Cependant, cette régulation est elle autant équilibrée que certaines théories ne le laissent entendre ?

Les politiques publiques posent frontalement la question du changement, soit par l'action transformatrice de la sphère publique sur l'intime soit par leurs propres mutations. Si leurs transformations peuvent passer par la mise sur l'agenda politique d'un problème défini comme public, d'autres types de changements n'existent-ils pas ?

Dans quelle mesure les travaux utilisant le genre comme variable dans l'analyse des politiques publiques permettent-ils de saisir des mécanismes de changement traduisant des phénomènes qui s'observent au-delà du genre et sont pourtant peu étudiés? Pour répondre à cette question, nous montrerons d'abord que l'introduction du genre permet de renouveler l'analyse de la régulation dans les sociétés complexes : le référentiel de marché ne suffit pas pour rendre

compte des transformations de la régulation politique globale des sociétés complexes, les politiques publiques régulent également le lien entre l'individu et ses semblables. Or, partir du genre pour analyser la transformation du lien individu société dans les politiques publiques permet de disposer du meilleur poste d'observation de ce lien. Dans une seconde partie, nous montrerons que les mécanismes de changement dans le domaine du genre ne passent pas forcément par une adaptation au référentiel ou un apprentissage par rapport au paradigme, ils ne sont pas non plus toujours précédés par une phase de mise sur agenda ; ils peuvent exprimer un écart entre discours et instrument, une absence de référence explicite au genre et une possibilité de réversibilité. Dans une troisième partie, nous établirons que l'attention au genre permet de renouveler l'analyse des relations entre le secteur et la régulation politique globale.

LE GENRE COMME INDICATEUR D'UNE MISE EN COHERENCE DU REEL PAR LES POLITIQUES PUBLIQUES.

Depuis Karl Marx, nombre de travaux soulignent que l'action publique est le lieu d'une mise en cohérence du réel, produisant des analyses du monde social et orientant la production d'instruments de régulation de la société. Cependant, en se concentrant uniquement sur l'emprise grandissante du marché, l'analyse de la régulation politique peut passer à côté de la mise en cohérence individu-société effectuée par les politiques publiques. Nous reviendrons d'abord sur les limites des modèles d'analyse de la régulation politique trop axés sur le marché avant de montrer comment la prise en compte du genre dans l'analyse est une entrée pertinente pour saisir à la fois la relation individu-société portée par les politiques publiques des pays occidentaux et la transformation de celle-ci.

Les modèles de mise en cohérence du réel dans les politiques publiques orientés vers le marché.

Pour la littérature marxiste, le capitalisme produit une idéologie qui consiste à voiler les véritables rapports d'exploitation entre salariés et propriétaires des moyens de production et contribue en même temps à faire « tenir » la société. De même, dans l'analyse bourdieusienne, les politiques publiques renforcent les inégalités dans la société en légitimant le statut assigné à chacun. Ainsi, dans *Les Héritiers* (Bourdieu et Passeron 1964), les auteurs montrent comment l'idéologie de l'école républicaine amène finalement à justifier les inégalités sociales existant hors du système scolaire, à travers la diffusion de l'idée selon laquelle certains étudiants seraient « doués » et d'autres non. Ces analyses et bien d'autres dessinent donc l'Etat sous les traits d'une grande entreprise de légitimation d'un ordre social inégalitaire qui se ferait aux dépens des classes de prolétaires ou des classes dominées. Ce cadre statique ne prend cependant pas en compte la montée en puissance d'un Etat redistributeur, protégeant contre les risques sociaux tel qu'il s'est mis en place après la seconde guerre mondiale. Comment alors adopter un autre cadre et essayer de penser les transformations de l'action publique depuis une cinquantaine d'années ?

L'extension de l'Etat Providence dans les pays occidentaux après la seconde guerre mondiale a donné lieu à une littérature étendue, qui souligne souvent le rôle des idées dans la structuration des politiques sociales. En France, François Ewald a ainsi montré comment la mise en place progressive de la Sécurité Sociale renvoyait à une révolution cognitive : au lieu de penser les travailleurs comme responsables des accidents qu'ils pouvaient rencontrer lors de l'exercice de leur activité, la multiplication des procès a progressivement amené à penser que ces accidents pouvaient aussi être causés par des risques structurels de l'industrie dont la

responsabilité pouvait être collective (Ewald 1986). Au niveau international, les études comparatives des régimes d'Etat Providence ont souligné comment les politiques sociales se différenciaient par leur degré de démarchandisation. Ce dernier critère introduit par Karl Polanyi permet de mesurer dans quelle mesure les individus sont indépendants du marché pour leur survie (Polanyi 1983). Ainsi, dans les pays scandinaves, le degré de démarchandisation est plus élevé que dans les pays anglo-saxons : les travailleurs/euses accidenté(e)s, malades, au chômage, ayant des enfants dépendent moins du marché pour leur existence qu'ailleurs (Esping Andersen 1990). Associant au critère de démarchandisation ceux d'inégalités et de répartition des fonctions entre famille et marché, Esping Andersen est parvenu à la création de trois idéaux types d'Etat Providence : Social Démocrate, Conservateur Corporatiste et Libéral. Ces idéaux types caractérisent les effets des Etats Providence sur la société et saisissent la façon dont le lien entre l'individu et le marché est pensé par les acteurs qui décident les politiques. Dans ses travaux, Bruno Palier montre combien certaines réformes du système de protection sociale français incorporent des éléments qui ne sont pas traditionnellement conservateurs corporatistes (Palier 2002).

A partir de la fin des années 1970 et jusqu'à aujourd'hui, les littératures anglo-saxonne (Hall 1993, Pierson 1994) comme française (Muller et Jobert 1987, Jobert 1994) se sont attelées à décrire avec plus de précision les changements de l'action publique en présentant l'emprise grandissante du marché dans les pratiques, les discours et le contenu des politiques publiques, si bien que Bruno Jobert évoque un « tournant néo-libéral », Pierre Muller l'avènement d'un « référentiel de marché » dans l'ensemble des politiques publiques, décliné dans les divers secteurs. Ce référentiel se traduit par une limitation des dépenses sociales, une redéfinition des frontières public / privé et une nouvelle transaction entre le centre et la périphérie. Dans la politique économique, les années 1980 sont celles du retour des économistes monétaristes et des Chicago Boys dans les arènes décisionnelles, si bien que la rigueur budgétaire s'installe dans nombre d'Etats occidentaux. Dans les politiques sociales, le retrait de l'Etat providence a été proclamé dans les pays anglo-saxons puis dans les pays continentaux. En même temps, nombre d'analystes anglo-saxons (Taylor Gooby 1998) et allemands (Nullmeier 1999, 2001 ; Köppe 2008)² soulignent le développement de nouvelles formes d'Etat Providence avec les « *welfare markets* ». Au-delà des enjeux de définition de la catégorie de « *welfare market* », ces travaux soulignent le développement de marchés régulés par l'Etat dans lesquels des biens auparavant directement produits par l'Etat Providence le sont maintenant par des acteurs privés, comme les plans d'épargne retraite privés en France (Perco) et en Allemagne (Riester Rente) ou les bons d'éducation en Suède.

Les analyses comparatives de l'Etat Providence montrent que cette emprise du marché et sa légitimité se sont installées de manière différente dans le monde occidental, celles-ci étant plus aisées dans les Etats qui leur laissent déjà une place d'importance, comme les pays anglo-saxons. Au contraire, ce développement a été beaucoup plus difficile dans les Etats dits bismarckiens, dont l'objectif a longtemps été de démarchandiser les salariés mâles -c'est-à-dire de les rendre moins dépendants du marché- et de leur assurer une certaine continuité de

² Au premier abord, cette notion de *welfare market* permet d'appréhender les politiques sociales comme une régulation de marchés et non plus comme l'allocation de prestations. La définition de « *welfare market* » ne fait pas encore l'unanimité, puisque les auteurs distinguent une définition fonctionnaliste, une définition fonctionnaliste –normative et une définition constructiviste. La définition fonctionnaliste établit le « *welfare market* » comme un marché où des biens spécifiques, les « *welfare goods* » sont produits. La définition fonctionnaliste-normative le définit comme un marché régulé par l'Etat et qui concerne des biens auparavant produits par l'Etat. Enfin, la définition constructiviste définit le « *welfare market* » comme un marché dans lequel les acteurs associent une signification sociale aux biens.

statut. En même temps, nombre de travaux (Bothfeld 2005, Caune 2009,) soulignent un mouvement d'activation des politiques de l'emploi dans les pays européens, celles-ci visant à créer un nombre d'incitations grandissantes pour ramener les individus sur les marchés du travail. Cependant, la mise en cohérence du réel dans les politiques publiques ne peut se limiter à la place du marché dans la société.

Les modèles de mise en cohérence du réel dans les politiques publiques orientées vers le lien individu-société.

Les politiques soutenant le développement du marché s'accompagnent d'une prise en charge de la subjectivité individuelle. Elles valorisent de plus en plus l'autonomie individuelle (Cantelli et Genard 2007) en énonçant des devoirs d'intégration au marché et en tentant de former en même temps le pouvoir des usagers³.

Les politiques publiques, de moins en moins protectrices contre les risques deviennent donc des politiques encourageant à reprendre place dans la société (Soulet 2007). Elles portent l'idée selon laquelle les risques sociaux peuvent être contournés ou évités si les individus adoptent des comportements adéquats ; elles transfèrent la responsabilité des accidents ou de l'exclusion sur l'individu (Soulet 2007). Philine Weyrauch, (Weyrauch 2009) souligne bien qu'il s'agit là d'une grande transformation par rapport au modèle d'émergence de l'Etat Providence décrit par François Ewald (Ewald 1986) : alors que l'Etat Providence s'était constitué autour de la prise en compte de la responsabilité collective de risques sociaux, les transformations récentes individualisent la prise en charge des risques pour atteindre des finalités collectives (Lessenich 2008, Weyrauch 2009).

Un mouvement vers plus d'autonomie de l'individu s'observe donc dans les politiques publiques depuis une vingtaine d'années; celui-ci ne s'accompagne pas seulement du développement d'instruments permettant une plus grande indépendance individuelle mais aussi d'un devoir d'autonomie (Lessenich 2008). Cela apparaît bien lorsque l'administration Reagan décide de soutenir l'accroissement de comptes retraite individuels (401(k)) sans prestation assurée, supposant une gestion rationnelle, libre et autonome de leur capital par des individus devant désormais faire face seuls à l'incertitude quant au moment effectif de leur mort. De même, dans l'assurance maladie, avec le recul progressif aux Etats-Unis de l'assurance organisée par les entreprises et la montée de plans d'épargne individuels, sensés limiter l'augmentation des dépenses santé, une responsabilisation comparable des citoyens peut être constatée. Ceux-ci sont exhortés par ce biais à prendre davantage soin de leur santé et à ne pas dépenser sans raison. Ces mêmes plans peuvent alors amener un père à hésiter à faire opérer son fils souffrant d'une infection dangereuse de l'appareil auditif, tant les coûts entraînés pourraient être élevés (Hacker 2008).

Ces injonctions à l'autonomie ne se cantonnent pas aux Etats Unis mais sont également visibles en Europe, les politiques de prévention alimentaire ou de lutte contre le chômage en étant des exemples criants. Ainsi, avec le développement de politiques de prévention contre l'obésité (Bossy 2008), on assiste à la mise en place d'un contrôle à distance les corps ; être gros n'est plus considéré comme un fait privé mais socialisé : parce que l'obésité risque de faire augmenter les dépenses de santé, il est demandé aux individus de réduire leur poids (Lessenich 2008). Cette injonction est ainsi pensée pour servir l'intérêt collectif. De la même

³ C'est autour de cette notion de pouvoir des individus que s'est développée l'approche en termes de capacités (Sen 2004) : la question se pose de plus en plus de savoir dans quelle mesure les politiques publiques produisent des instruments permettant aux individus d'atteindre les buts qu'elles définissent comme légitimes à atteindre

façon, dans le domaine de l'assurance chômage, les réformes mises en place dans les pays européens à la fin des années 1990 demandent aux individus un comportement pro actif de recherche de travail pour éviter les nuisances collectives que représenterait l'augmentation des dépenses d'assurance chômage. Les droits sociaux ne sont plus inconditionnels mais ne sont attribués qu'à celles et ceux qui incorporent cette norme⁴.

Les politiques publiques seraient donc le lieu où a été redécouvert un lien entre individu et société, dans lequel l'individu est de plus en plus pensé comme le réceptacle du social, de l'intérêt collectif (« *Die Neuerfindung des Sozialen* ») (Lessenich 2008). A un Etat Social qui considérerait comme tenant d'une responsabilité collective l'insécurité élémentaire du social, aurait fait place un Etat social de prévention, de précaution, d'investissement et d'activation. Intégrer la variable genre dans l'analyse est alors un excellent moyen de s'apercevoir de ces transformations.

Le genre comme point d'entrée pour percevoir la conception du lien individu-société.

Partir du genre est le meilleur moyen de prendre en compte cette mise en cohérence du lien individu - société dans les politiques publiques allant au-delà du lien individu - marché. Cela permet en même temps de mieux distinguer les logiques nationales différentes mais aussi ce qui est en jeu dans les transformations actuelles des politiques publiques.

D'une part, la critique maintenant connue de Jane Lewis (Lewis 1992, Morel 2007), montre que le critère de marchandisation introduit par Karl Polanyi (Polanyi 1944) et Esping Andersen (Esping Andersen 1990) pour comparer les Etats Providence est bien insuffisant pour comprendre l'enjeu de la régulation politique dans les pays occidentaux contemporains. En effet, alors que la typologie d'Esping Andersen a amené à classer dans la même catégorie l'Etat Social français et l'Etat Social allemand, les différences, jusqu'à une date récente, dans les taux féminins de participation au marché du travail et dans l'accès aux droits sociaux ont montré les limites de ce rapprochement : récemment encore, un nombre important de femmes allemandes restait à la maison ou travaillait à mi-temps et dépendait des droits sociaux du conjoint (le système des droits dérivés) (Gottschall 2009). Au contraire, la prise en compte du lien entre les rapports sociaux de sexe et les Etats Providence permet de concevoir à quel point le critère de l'autonomie (Orloff 1993) peut aboutir à une meilleure attention aux différences entre l'Allemagne et la France. Ce critère ne permet pas de classer les régimes d'Etat Providence uniquement selon l'autonomie qu'ils apportent aux femmes mais bien de saisir un lien spécifique entre individu et société. Ainsi, il est également pertinent pour mesurer la place que les Etats Providence accordent aux jeunes (Van de Velde 2007), certains d'entre eux, plus que d'autres, offrant aux jeunes de plus grandes capacités d'autonomie.

D'autre part, partir du genre pour comprendre les politiques publiques permet également de mieux percevoir les réformes ayant eu lieu depuis une vingtaine d'années. Par exemple, en France, la dépendance des femmes mariées par rapport à leur conjoint est en recul après l'introduction de droits sociaux pour les individus élevant seuls leurs enfants puis d'un revenu minimum d'insertion, d'une couverture maladie universelle, ainsi que des dispositifs permettant à tous les parents de se maintenir sur le marché du travail avec l'arrivée des enfants.

⁴ Ce mouvement n'a pas été introduit seulement par des partis conservateurs mais a aussi concerné des partis sociaux démocrates, comme le montre la signature du papier Blair-Schöder de 1997 et la phrase de Schröder lancée par la suite « *Es gibt kein Recht auf Faulheit in unserer Gesellschaft* » (il n'y a aucun droit à la paresse dans notre société).

Cependant, c'est aussi dans le domaine du genre que l'on observe le développement du devoir d'autonomie (Betzelt et Bothfeld 2009). Ceci s'observe particulièrement dans les politiques d'emploi ou de garde des enfants. Ainsi, au sommet de Barcelone, en 2002, la décision a été prise d'augmenter le taux d'emploi des femmes d'une moyenne de 51% à 60% en 2010. De la même façon, les individus sans enfants, risquant de ne plus être autonomes à la fin de leur vie peuvent être pénalisés, comme dans le cas allemand, où une augmentation de la cotisation de l'assurance dépendance de longue durée pour leur cas a été votée. Le devoir d'autonomie dans les politiques publiques amène donc à déplacer la frontière des groupes considérés comme non légitimes : alors que les femmes travaillant étaient stigmatisées dans l'ancien référentiel (les femmes actives allemandes étaient souvent désignées comme des « *Rabenmutter* » ou mères corbeaux), ce sont maintenant les femmes au foyer qui le deviennent, mais aussi les couples sans enfants, les personnes identifiées comme en surcharge pondérales et bien d'autres....

Si Pierre Muller évalue l'échec des luttes féministes à la fin des années 1990 en France et dans d'autres pays d'Europe (Muller 2009) comme un échec des femmes à articuler leurs revendications aux transformations globales de la société et au référentiel de marché, il semble pourtant que le référentiel de marché ne permette pas d'épuiser l'ensemble de la mise en cohérence du réel opérée par les politiques publiques. Le référentiel de marché ou l'idée d'un tournant néo-libéral n'exprime pas complètement le rapport individu-société inclus dans les politiques publiques : au-delà du marché, ce sont les rapports entre individu et société qu'elles régulent. De plus, les catégories du référentiel de marché ou du tournant néo-libéral ne rendent pas non plus compte des transformations récentes des Etats Providence (Pierson 1994, Lessenich 2008) : plus que d'une extension du marché, on assiste à un renouvellement de la régulation politique, passant de plus en plus par des politiques d'activation, de production des capacités, de développement de welfare market très fortement orienté par des objectifs sociaux (Köppe 2008), qui s'accompagnent de budgets importants, tout en laissant l'individu plus responsable de ses choix et en lui enjoignant d'en porter la responsabilité. On observe donc moins des politiques qui laissent seul l'individu face au marché que des politiques qui commandent à l'individu de faire sien un devoir d'autonomie dans le but de rencontrer des objectifs sociaux. Or, lorsque le genre est thématiqué, les décisions expriment souvent ce rapport individu-société, comme le montrent les exemples précédents.

Dès lors, la mesure de ces transformations de l'action publique à partir du poste d'observation du genre s'avère très heuristique car la transformation des rapports sociaux de sexe, de rapports patriarcaux vers d'autres laissant une plus grande autonomie aux individus, permet de saisir le changement plus général des politiques publiques vers une redécouverte du social dans l'individu (Lessenich 2008). Cependant, la variable genre ne permet pas seulement de saisir une transformation globale des politiques publiques, elle permet aussi de mettre à jour des mécanismes de changement différents de ceux associés au référentiel de marché et qui montrent que cette mise en cohérence du réel peut être plus fragile que dans le cas du rapport au marché.

LE GENRE COMME MOYEN D'ETUDIER DES MECANISMES DE MISE EN COHERENCE DU REEL DIFFERENTS DES MECANISMES EXISTANT DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES DITES CLASSIQUES.

Alors que le référentiel de marché entraînerait un changement nécessaire et irréversible se diffusant progressivement dans les différentes politiques sectorielles et dans la société (Muller 2005), le changement qui affecte le genre dans les politiques publiques et plus généralement le lien individu société n'est pas de la même nature : il peut se caractériser par des changements rhétoriques qui ne sont pas mis en pratique, il peut être invisible et réversible.

L'écart entre discours et instrument.

Les rapports de genre ne sont pas toujours explicités par les acteurs sociaux ou les acteurs politiques, ce qui ne signifie pas pour autant l'absence d'une idéologie du genre (Commaillie et Martin 1998). A l'inverse, lorsqu'un discours sur le genre existe, cela ne signifie pas pour autant qu'il soit mis en pratique. Cela se vérifie autant dans la société que dans les politiques publiques. Ainsi, à propos des pratiques sociales, Jean Claude Kaufmann montre très bien à partir d'une série d'entretiens effectués auprès de couples (Kaufmann 1992) comment la norme d'égalité s'est diffusée et semble avoir été progressivement incorporée dans les discours sans être pourtant toujours passée dans les pratiques. Nombre des couples interrogés se caractérisent par des formes encore très inégalitaires de partage du travail domestique, alors même que leurs membres affirment adhérer à l'idée d'égalité hommes/femmes.

De même, au niveau des politiques publiques, les injonctions concernant les rapports sociaux de sexe peuvent se caractériser par un écart entre discours et signification des instruments. Par exemple, la Prestation du Jeune Enfant (PAJE) a été présentée comme un moyen permettant aux parents de choisir librement entre les différents modes de garde possibles pour leurs enfants, sans être assigné à la sphère domestique ou professionnelle. En réalité, les politiques continuent de créer des incitations différentes puisque l'allocation forfaitaire, relativement faible, associée au congé parental ne rend pas celui-ci rentable lorsque le conjoint gagnant le salaire le plus important en prend le bénéfice. De la même manière, nombre d'hommes et de femmes politiques revendiquent la mise en place de politiques d'égalité entre les femmes et les hommes et se réfèrent à des principes de légitimité universalistes avant de proposer des instruments différentialistes. Par exemple, dans son discours du 13 février 2009 sur la politique de la famille, Nicolas Sarkozy annonce d'abord qu'il va essayer de donner les mêmes chances aux hommes et aux femmes avant de dire que les mesures de travail à temps partiel seront avant tout destinées aux femmes. Cet écart entre rhétorique politique et mise en place des « *policies* » existe certainement dans d'autres domaines que le genre, cependant ce phénomène se manifeste peut être ici de manière plus exacerbée.

L'invisibilité des changements.

Chausser des lunettes genre pour analyser les politiques publiques permet de découvrir des changements n'ayant pas forcément été débattus dans les arènes publiques et éventuellement moins visibles que d'autres types de transformations. Cette invisibilité peut renvoyer à deux effets : d'une part l'invisibilité des instruments ayant un effet direct et indiscutable sur le genre dans le débat public et d'autre part la non thématization des effets possiblement genrés de l'action publique.

D'une part, les instruments d'action publique pouvant avoir un effet important sur les rôles sociaux de sexe peuvent être peu visibles dans l'espace public. Par exemple, les réductions

d'impôt pour les aides à domicile n'apparaissent que sur les déclarations annuelles des impôts et ne sont donc pas toujours vraiment prises en compte par les particuliers, car elles ne sont demandées par l'Administration que très postérieurement à la prestation et au paiement des services évoqués. De plus, ces réductions fiscales ne sont pas répertoriées comme des dépenses sociales dans les comptes publics alors qu'elles constituent un manque à gagner pour les institutions de la protection sociale. Pourtant, leur introduction progressive en France, depuis 1987 a conduit à un mouvement croissant d'externalisation et de marchandisation des tâches de soin à autrui et de travail domestique, impliquant alors une redéfinition des rôles sociaux de sexe et le développement d'un marché féminisé du « *care* » (soin à autrui).

D'autre part, des changements concernant les rapports de genre dans les politiques publiques peuvent certes advenir à l'issue de luttes serrées mobilisant les mouvements de femmes comme dans le cadre de la loi sur l'avortement ou celle sur la parité. Cependant, nombre de changements peuvent affecter le genre sans passer par cette mise en visibilité des rapports de genre, tout simplement parce que le genre n'aura pas été thématiqué au moment de la phase de problématisation. Ainsi, nombre de réformes débattues dans les arènes publiques peuvent l'être sans que la question du genre soit explicitement posée, alors même que ces politiques peuvent modifier les rapports de genre. Ce changement peut alors se faire dans un sens qui sera contraire à celui de l'orientation générale des politiques publiques c'est-à-dire celui de la redécouverte du social dans l'individu. Par exemple, le RSA est un dispositif de lutte contre la pauvreté mesurée dans le ménage, ce qui n'est pas neutre en termes de rapports sociaux de sexe. Or, le RSA a été introduit sans que la question du genre soit vraiment adressée.

Etre attentif au genre dans l'action publique permet alors de mesurer des changements moins visibles du contenu des politiques publiques, qui peuvent aussi avoir lieu sans mise sur agenda. Ainsi, les changements apportés dans l'utilisation des instruments publics ou bien l'introduction de nouveaux instruments est susceptible de développer de nouvelles logiques d'action affectant les rapports de genre, sans que ceux-ci aient été explicitement pensés. Dès lors, si ces changements peuvent parfois correspondre à une adaptation au référentiel global, l'éventualité de l'apparition d'incohérences n'est pas à écarter. En effet, dès lors que l'usage des instruments n'est pas orienté vers un objectif de genre identifié comme tel, la logique indépendante des instruments peut avoir une conséquence inattendue.

Etudier les politiques publiques en partant du genre permet alors de prendre conscience d'effets de « *layering* » et de « *drift* » (Streeck et Thelen 2005) affectant l'action publique. Le changement par *layering* désigne la superposition de nouvelles politiques à d'autres déjà existantes qui ne sont pas supprimées. Cela peut alors amener à modifier l'usage des anciennes politiques, sans qu'un changement formel des programmes existants ait été décidé. Si l'on reprend l'exemple des réductions d'impôt décidées pour les personnes âgées dans les années 1990, non seulement ces mesures ont nourri le développement d'un vaste marché du « *care* », mais elles ont également transformé les pratiques existant dans le secteur, sans supprimer pour autant les règles formelles déjà en place. Elles n'ont pas mis fin aux facilités financières des associations réalisant de l'aide à domicile mais elles ont créé de grands encouragements à l'embauche directe de travailleurs et travailleuses à domicile (il s'agissait à 95% de femmes) (Ledoux 2009). A la suite de ces mesures, l'emploi direct a augmenté et nombre d'associations d'aide à domicile ont changé leurs statuts, devenant de plus en plus mandataires (elles aident les personnes âgées à embaucher des travailleuses dont elles ne sont plus les employeuses) et de moins en moins prestataires (l'employeur est l'association). Sans aucune décision concernant les associations d'aide à domicile, le choix d'introduire des réductions d'impôt a ainsi pourtant modifié l'équilibre du tiers secteur, provoquant un

changement de statut d'emploi pour de nombreuses femmes : de travailleuses employées par les associations elles sont devenues salariées de particuliers, ayant de nombreux employeurs.

Le changement par « *drift* » désigne quant à lui une transformation caractérisée par un écart entre l'évolution des règles formelles et celle de la société : les règles formelles existantes restent identiques alors que la société évolue. Ce changement s'observe par exemple lorsque le nombre de gynécologues obstétriciens reste le même alors que la population féminine augmente. Ce type de modification par « *layering* » et « *drift* » n'est pas spécifique au genre. Ainsi, les politiques de retraite américaines décrites par Jacob Hacker entrent bien dans cette logique : introduits sans que la régulation des plans d'entreprise ne soit changée, les plans de retraite individualisés et privés, sans prestation assurée, ont vidé le système existant de son sens, en amenant les Américains les moins risqués et les plus riches à le quitter (Hacker 2008).

Une fois le sentier invisible installé, celui-ci peut alors être thématiqué bien des années après, s'il correspond au paradigme ou au référentiel global. Si l'on reprend l'exemple précédent des réductions d'impôt pour les aides aux personnes âgées, ces dispositifs font leur entrée sur la scène politique en étant véritablement débattus après la canicule, alors qu'ils existaient depuis longtemps. Si ce type de changement n'est pas spécifique au genre, en revanche on l'observe de manière très forte dans ce cas en raison de la non thématique fréquente des questions de genre et de l'invisibilité d'instruments ayant d'importants effets genrés. Partir du genre pour étudier les changements des politiques publiques permet donc d'appréhender ces transformations qui ne passent pas nécessairement par une problématisation immédiate du genre.

Le changement réversible.

Les changements des rapports sociaux de sexe portés par les politiques publiques affectent-ils les pratiques sociales de la même façon que le ferait l'introduction d'une logique de marché dans un secteur? Notre réponse est négative, car en touchant à l'intime, les politiques publiques peuvent certes créer des incitations à changer les pratiques mais elles ne provoquent pas forcément les mêmes effets de non retour que ceux existant dans le monde économique. Ainsi, alors que l'introduction du marché dans un secteur peut conduire à la disparition définitive de modes de production donnés en rendant leur réapparition trop coûteuse, l'ouverture d'un congé parental payé dès le premier enfant pourra avoir des effets immédiats sur les populations de parents bénéficiaires, sans empêcher une facile remise en cause pour la génération de parents suivante.

Par ailleurs, si la question des rapports sociaux de sexe peut ne pas être thématisée ni portée par la logique des instruments d'action publique, alors nul étonnement à ce que des injonctions contradictoires (Commaille 1993) apparaissent dans l'action publique, associées à des significations d'instruments différentes. De telles contradictions se font jour lorsque les pouvoirs publics exhortent les femmes à travailler sans mettre à leur disposition des modes de garde suffisants pour leurs enfants ou leurs parents âgés. Dans la pratique, les difficultés à concilier ces objectifs pour les mères de jeunes enfants comme pour les filles de parents âgés se traduisent souvent par des équilibres instables (Keck, Saraceno, Hessel 2009).

Observer l'action publique en partant du genre permet donc de prendre conscience de mécanismes de changements caractérisant les nouvelles orientations des politiques publiques contemporaines mais non spécifiques au genre. Ces politiques reposent cependant sur des

processus d'émergence très différents de ceux des politiques classiques de l'Etat Providence et se traduisent par le développement de sentiers invisibles de l'action publique, qui peuvent parfois contenir plus d'incohérences que cela ne pourrait être le cas pour d'autres politiques publiques plus fortement sectorisées.

RENOUVELER L'ANALYSE DE L'ARTICULATION ENTRE SECTEUR ET GLOBAL.

Parce que le genre identifie un écart entre discours et instrument, une invisibilité et une réversibilité du changement, il permet alors de repenser une articulation du global et du secteur différente de celle existant dans les théories du référentiel (Muller 2005), du changement paradigmatique (Hall 1993) ou même des coalitions de cause (Sabatier et Jenkin-Smith 1993). Le genre montre en effet comment le contenu des politiques publiques peut être emporté par la logique des instruments plus que par l'adaptation aux nouveaux rapports individu-société. Partir du genre rend donc possible l'étude des changements de politiques publiques dans un domaine sans passer par la mise à l'agenda d'un problème associé à celui-ci. Parce que ce nombre de changements affectant le genre sont impensés, ce sont alors davantage les processus de connaissance que d'adaptation au référentiel qui amènent à un dépassement des éléments divergents entre le référentiel global et les différents secteurs d'action publique. Plus qu'un apprentissage sur le passé ou le résultat de l'action des médiateurs, ces processus de connaissance concernent souvent la coordination entre les instruments utilisés.

La logique des instruments.

Etre attentif au genre et aux effets non thématés des politiques publiques permet de saisir comment la logique d'instruments associés à des problèmes spécifiques peut créer des effets de genre contradictoires les uns avec les autres. Par exemple, dans le cas des aides à domicile pour les personnes âgées en Allemagne, une forme de semi-professionnalisation existe : trois ans de formation permettent à une femme de devenir aide aux personnes âgées et d'être alors classée dans les mêmes catégories des conventions collectives que les infirmières. Réaliser des thèses dans la science de l'aide (« *Pflegewissenschaft* ») est également devenu possible. Cette semi-professionnalisation ne correspond pas du tout au régime global traditionnellement proche du « *male breadwinner* » (le régime de l'homme gagne pain) allemand, caractérisé par exemple par le développement des droits sociaux dérivés pour les femmes. En effet, la logique de ce régime implique que les femmes -auxquelles sont attribuées des compétences naturelles de care- restent à la maison tandis que les hommes travaillent. Or, la semi-professionnalisation des métiers du care à domicile a eu lieu en Allemagne et non en France, pourtant connue pour être un régime d'Etat Providence plus éloigné que l'Allemagne du modèle de l'homme gagne pain.

Ces éléments en contradiction avec les régimes généraux de genre s'expliquent cependant, si l'on considère la logique des instruments. En Allemagne, une assurance de longue durée créée en 1994 distingue des prestations dépendance en argent et en service. Les personnes âgées peuvent ainsi choisir soit de recevoir de l'argent qu'elles gèrent alors comme elles l'entendent, soit de recourir à une prestation de soin et d'aide, en s'adressant à une organisation d'aide à domicile agréée par les caisses d'assurance dépendance. Les sommes consacrées aux prestations en service sont dans ce cas presque deux fois plus importantes que celles attribuées en nature (Rothgang 2009). Cette distinction entre prestation en argent et en service a alors ouvert la voie au processus de professionnalisation des métiers associés à la prestation en service. Parce que les services de l'assurance dépendance sont organisés sur un

mode très similaire à ceux de l'assurance maladie, cela a également rendu possible que les métiers associés à l'assurance dépendance soient régulés sur un mode très similaire à ceux de l'assurance maladie (Ledoux 2009).

Plus fondamentalement, cet effet des instruments de l'action publique permet de saisir que le changement non thématique des politiques publiques ne passe pas toujours par une adaptation du référentiel sectoriel au référentiel global. Au contraire, des incohérences peuvent exister entre secteurs ; elles ne traduisent pas seulement la rémanence de politiques publiques passées mais introduisent aussi l'utilisation d'instruments permettant de répondre à des problèmes non posés par rapport au genre et dont l'effet n'a pas été pensé dans toutes ses dimensions, pas plus que l'interaction avec d'autres instruments.

Si cette perspective peut amener à repenser l'articulation entre le secteur et le global, elle remet également en question la théorie du changement de paradigme de Peter Hall. Dans cette théorie ce sont les processus de learning concernant un problème spécifique qui expliquent le changement ; Peter Hall ne permet pas de penser que l'introduction de nouveaux instruments associés à un problème spécifique peut aussi amener un changement des idées, tout simplement parce que la logique de l'instrument peut s'imposer à des domaines d'action associés à celui-ci. Ainsi, alors que certaines dimensions du lien individu-société n'ont d'abord pas été pensées au moment de la problématisation et de la mise sur agenda, elles peuvent être emportées par la logique des instruments et produire des éléments inattendus par rapport au régime de genre dominant dans le pays, créant ainsi des incohérences dans la régulation globale.

Apprendre à coordonner les instruments.

A côté des changements passant soit par un processus classique de mise sur agenda, soit par l'imposition impensée des logiques d'instruments produisant des injonctions contradictoires, un troisième type de changement existe cependant. Comme le montre Silke Bothfeld, ce changement se base sur des effets de learning qui amènent les acteurs à faire un détour réflexif sur les répercussions potentielles des instruments et à penser leur coordination (Bothfeld 2006). Contrairement à ce que nous indique Peter Hall, ce processus de learning peut ne pas entraîner une réaction par rapport aux solutions adoptées dans le passé mais amène plutôt à penser les effets potentiels des instruments. Dans ce cas, le détour réflexif sur le savoir permet de donner lieu à des types de changement différents dans lesquels la coordination entre les instruments et les secteurs est l'objet du changement. Ainsi, Silke Bothfeld montre comment progressivement, en 2002, les acteurs des politiques de l'emploi allemandes ont découvert que les modes de gardes des enfants pouvaient aussi avoir un effet sur les taux d'activité (Bothfeld 2006). Comme le démontre l'auteure, le genre, par son caractère transectoriel, est une catégorie à partir de laquelle ces effets d'apprentissage de la coordination des instruments peuvent être mis en évidence.

CONCLUSION.

En partant du genre, et plus facilement que dans d'autres domaines, les analystes de l'action publique peuvent discerner les transformations récentes des politiques publiques, c'est-à-dire la diffusion progressive d'un devoir d'autonomie et la redécouverte du social dans l'individu. En même temps, partir du genre pour étudier ce lien individu-société permet également de concevoir à quel point le changement actuel est plus malléable, s'accompagnant à la fois d'un écart entre discours et instrument, d'une grande invisibilité et d'une non thématisation

fréquente des effets genrés potentiels incorporés dans les instruments. De par son invisibilité et son action sur les esprits, ce changement est plus réversible que ceux du domaine économique ; il peut se traduire par des concurrences ou des conflits entre les logiques d'instruments. Partir du genre permet alors réaliser qu'à côté des changements passant par la mise à l'agenda de problèmes existent d'autres types de changements, des changements impensés et s'imposant par la logique des instruments, mais aussi exprimant des processus de connaissance sur les instruments. Ces derniers ne surviennent pas forcément au moment de la mise sur agenda mais peuvent affecter la phase de décision ou de mise en oeuvre. C'est pour établir ces effets de coordination que les politiques de « gender mainstreaming » avaient initialement été créées (Jacquot 2009).

BIBLIOGRAPHIE.

- Bereni L., 2009, « Quand la mise à l'agenda ravive les mobilisations féministes. L'espace de la cause des femmes et la parité politique (1997-2000), *Revue Française de Science politique*, 59 (2), 2009 : 301-324
- Betzelt S and Bothfeld S., 2009, The Impact of activation policies on social citizenship. A proposal for joint discussion within the working-group "The Impact of activation policies on social citizenship". *Paper for the Workshop in Center for Social Policy Bremen*, Bremen.
- Boltanski L. et Thevenot L., 1991, *De la justification, les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, NRF Essais,.
- Bossy T., 2009 (à paraître), « Les différentes temporalités du changement : la mise sur agenda de l'obésité en France et au Royaume-Uni », in Palier B., Surel Y.(dir.), *Quand les politiques changent*, Paris, L'Harmattan.
- Bothfeld S., 2005, *Von Erziehungsurlaub zur Elternzeit*, Frankfurt, Campus Verlag.
- Bothfeld, S., 2005, „Aktiv und aktivierend: Grundzüge einer zukunftsfesten Arbeitsmarktpolitik“, *WSI-Mitteilungen*, (8) : 419-424.
- Bourdieu P. Passeron J.-C., 1964, *Les Héritiers: Les étudiants et la culture*. Paris, Minit.
- Boussaguet S. et Jacquot S., 2009, « Mobilisations féministes et mise à l'agenda de nouveaux problèmes publics », *Revue Française de Science politique*, 59 (2), 2009 : 173-202.
- Brin, H., 2005, *Enjeux démographiques et accompagnement du désir d'enfants des familles, Conférence de la famille*, Rapport de propositions remis A Philippe Douste-Blazy, Ministre des Solidarités, de la Santé et de la Famille
- Cantelli F. et Genrad J-L. (dir.), 2007, *Action publique et subjectivité*. Paris, LGDJ.
- Caune H., 2009 “*The EU's Role in the World: Norm-Diffusion and Norm Reception*”, Paper for the Doctoral seminar organized by Sciences Po and Oxford University.
- Commaille J., 1993, *Les stratégies des femmes. Travail, famille et politique*, Paris, La découverte.
- Commaille, J. et Martin C., 1998, *Les enjeux politiques de la famille*, Paris, Bayard.
- Crozier M. et Friedberg E., 1977, *L'acteur et le système*, Paris, Le Seuil.
- Esping Andersen G., 1990, *The Three Worlds of Welfare Capitalism*, Cambridge, Polity Press.
- Ewald F., 1986, *L'Etat Providence*. Paris, Bernard Grasset.
- Gottschall K., 2009, „Arbeitsmärkte und Geschlechterungleichheit, Forschungstraditionen-Forschungstraditionen und internationaler Vergleich“ in Aulenbacher B. et Wetterer A. (dir), *Arbeit. Perspektiven und Diagnosen der Geschlechterforschung*, 120-137, Münster, Westfälisches Dampfboot.
- Hacker J., 2008, *The Great Risk Shift*, Oxford, Oxford University Press

- Hacker, J., 2004, « Privatizing Risk Without Privatizing the Welfare State: The Hidden Politics of Social Policy Retrenchment in the United States », *American Political Science Review*, vol. 98, n° 2 : 243-260.
- Hall P., 1993, « Policy Paradigms, Social Learnings and the State », *Comparative Politics* : 275-296.
- Jacquot S., 2009, « La fin d'une politique d'exception. L'émergence du *gender mainstreaming* et la normalisation de la politique communautaire d'égalité entre les hommes et les femmes », *Revue Française de Science politique*, 59 (2), 2009 : 247-277.
- Jenson J. et Lepinard E., 2009, « Penser le genre en science politique. Vers une typologie des usages du concept », *Revue Française de Science politique*, 59 (2), 2009, pp. 183-202.
- Jobert, B. (dir.), 1994, *Le tournant néo-libéral en Europe*, Paris, L'Harmattan.
- Jobert, B. et Muller, P., 1987, *L'Etat en action, politiques publiques et corporatismes*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Kaufmann J.-C., 1992, *La trame conjugale, analyse du couple à travers son linge*, Paris, Nathan.
- Keck W., Saraceno C., Hessel P., 2009, « Balancing Elderly Care and Employment in Germany », *Discussion Paper des Wissenschaftszentrum Berlin für Sozialforschung*.
- Köppe S., 2008, „New Phenomena and old theories – welfare markets and welfare state change”. *Paper for the 2nd ECPR Graduate Conference*. Panel 225, “Round Up The Usual Suspects: The Welfare State and the Market – Theoretical Debates and Empirical Evidence”, Barcelona, Spain, 25-27 August 2008
- Leca J., 1973, « Le repérage du *politique* », *Projet*, vol. 71 n° 1.
- Ledoux C., 2009, « La construction des métiers féminisés de la sphère privée, une comparaison France-Allemagne », *Papier pour les Journées Internationales de Sociologie du travail*, Nancy.
- Lessenich S., 2008, *Die Neuerfindung des Sozialen. Der Sozialstaat im flexiblen Kapitalismus*, Bielefeld, Transcript.
- Lewis J., 1992, « Gender and the Development of Welfare Regimes », *Journal of European Social Policy*, 2 (3), 1992 : 159-173.
- Maruani M., 2003, *Travail et emploi des femmes*, Paris, La Découverte, Repère.
- Mazur A., 2009, « Les mouvements féministes et l'élaboration des politiques dans une perspective comparative. Vers une approche genrée de la démocratie », *Revue Française de Science politique*, 59 (2) : 325-352.
- Mc Bride Stetson D. et Mazur A., 1995, *Comparative State Feminism*, Londres, Sage.
- Morel, N., 2007, « Le genre des politiques sociales. L'apport théorique des « gender studies » à l'analyse des politiques sociales », *Sociologie du travail*, 49 (3) : 383-397.
- Muller P. et Sénac-Slawinski R. (dir), 2009, *Genre et action publique : la frontière public-privé en question*, Paris, L'Harmattan.
- Muller P., 2005, « Esquisse d'une théorie du changement dans l'action publique : structures, acteurs et cadres cognitifs », in « L'analyse politique de l'action publique, confrontation des approches, des concepts et des méthodes », *Revue Française de Science Politique*, n° 55 (1) : 155- 187.
- Muller P., 2009, « Les politiques publiques peuvent-elles contraindre les homes à faire le ménage ? », in Muller P. et Sénac-Slawinski R. (dir) *Genre et action publique : la frontière public-privé en question*, Paris, L'Harmattan.
- North D., 1990, *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Nullmeier F., 2001, „Sozialpolitik als marktregulative Politik“, *Zeitschrift für Sozialreform* 47 (6): 645-667.

- Orloff A., 1993 „Gender and the Social Rights of Citizenship : The Comparative Analysis of Gender Relations and Welfare States“, *American Sociological Review*, 58: 303-328.
- Palier B., 2002, *Gouverner la sécurité sociale, Les réformes du système français de protection sociale depuis 1945*, Paris, Quadrige.
- Picq F., *Libération des femmes : les années mouvements*, Paris, Seuil, 1993.
- Pierson P., 1994, *Dismantling the welfare state? Reagan, Thatcher and the politics of retrenchment*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Pierson P., 2004, *Politics in time: history, institutions, and social analysis*, Oxford, Princeton University Press.
- Polanyi K., 1983, (1944), *La Grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard, NRF.
- Revillard A., 2009, « L'expertise critique, force d'une institution faible ? Le Comité du travail féminin et la genèse d'une politique d'égalité professionnelle en France (1965-1983), *Revue Française de Science politique*, 59 (2) : 279-300.
- Revillard Anne, 2007, « Stating Family Values and Women's Right : Familialism and Feminism Within the French Republic », *French Politics*, 5 (3) : 210-228.
- Rothgang H., Preuss M., 2009, „Bisherige Erfahrungen und Defizite der Pflegeversicherung und die Reform 2008 aus sozialpolitischer Sicht“ in Bieback, J. (dir.), *Die Reform der Pflegeversicherung 2008*, Münster, Lit Verlag: 7-39.
- Sabatier, P. et Jenkin-Smith, H. (dir.), 1993, *Policy Change and Learning. An Advocacy Coalition Framework*, Boulder, Westview Press.
- Sen, A. K., 2004, .Capabilities, Lists and Public Reason: Continuing the Conversation., *Feminist Economics*, 10(3), 77-80.
- Soulet M-H., "L'individualisation des politiques sociales : une réponse à l'exclusion durable ?" in Cantelli F. et Genard J.L. (dir.), *Action publique et subjectivité*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence.
- Streeck, W. et Thelen, K. (dir.), 2005, *Beyond Continuity. Institutional Change in Advanced Political Economies*, Oxford, Oxford University Press.
- Surel Y., 1997, “Quand la politique change les politiques. La loi Lang du 10 août 1981 et les politiques du livre », *Revue Française de Science politique*, 47 (2) 147-172.
- Taylor-Gooby, P., 1998, “Choice and the Policy Agenda”, in *Choice and Public Policy, The Limits to welfare Markets* (dir), Oxford, Mac Millan Press :1-23.
- Van De Velde, C., 2007, « La dépendance familiale des jeunes adultes en France. Traitement politique et enjeux normatifs », in Serge Paugam (dir.), *Repenser la solidarité au XXI ème siècle*, Paris, Presses Universitaires de France : 315-333.
- Weyrauch P., 2009, « New Social Risks and the Transformation of the Welfare State, between individual and collective responsibility », *Dissertation proposal, Bremen International Graduate School of Social Sciences*.